

COMPTE RENDU de la SEANCE du 8 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit juillet à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de DOEUIL-SUR-LE-MIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacques TROUVAT.

- Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 2 juillet 2025
- Nombre de Conseillers en exercice : 9

PRESENTS : M. ARANA Yoan, M. BLUSSEAU Denis, M. COUTON Thierry, M. GRELIER Dany, Mme GRELIER Nadia, M. TOUTOUS Jean-Jacques, M. TROUVAT Jacques, Mme CREMADES Laurence, M. BLAY Mathieu

EXCUSE:

ABSENT:

Mme GRELIER Nadia a été élue secrétaire de séance.

PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION :

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion du 23 juin 2025, le conseil municipal valide le compte rendu.

1 – Délibération pour la salle des fêtes :

Suite aux informations de l'Apave concernant la sécurité incendie d'un organisme recevant du public, Monsieur le maire informe que les salles classées en L4 doivent obligatoirement avoir un plafond coupe-feu. Le maire propose donc deux solutions possibles :

- Solution 1 : dépose du plafond suspendu, réalisation d'un plafond coupe-feu et repose d'un nouveau plafond suspendu avec passage de l'électricité entre les deux. Ceci obligerait le conseil à refaire une étude de résistance de la charpente par rapport au poids du plafond.
- Solution 2 : réduction de la surface de la salle pour annuler cette obligation de plafond coupe-feu, avec possibilité de faire une petite réserve de 33 m² environ, englobant une partie de la scène. Cette réduction entraînerait une réduction de la salle à 193 m², permettant de passer en catégorie 5.

Après délibération, le conseil décide de retenir la deuxième solution et mandate le maire de faire valider la proposition au bureau d'étude et de faire établir des devis.

Monsieur le maire rappelle qu'il est en désaccord avec la décision du conseil du 23 juin sur la partie aménagement et décoration intérieure de la salle. Le conseil décide donc de reporter les travaux de décoration, mais de maintenir les travaux liés à la sécurité et à la rénovation énergétique.

Avant de déposer le nouveau plan de financement, le conseil décide d'attendre le retour des entreprises pour les devis de la cloison

2 – Délibération pour les régies :

Monsieur le maire informe que suite à la délibération de la création d'une nouvelle régie permanente, les services de la trésorerie nous demandent de prendre des arrêtés de clôture des anciennes régies et de prendre des arrêtés de fin de mission des régisseurs.

Après délibération, le conseil décide :

- De prendre les arrêtés de clôture de la régie photocopie et de l'OHVS.
- De prendre un arrêté de fin de mission de Mme Anna TOULEC et de M. Jean-Jacques TOUTOUS.
- De prendre un arrêté de création de régie permanente de recettes diverses pour les manifestations, les photocopies, les locations diverses, les ventes de concessions et produits divers.
- De prendre un arrêté de nomination de régisseur en la personne de M. Jean-Jacques TOUTOUS et son suppléant M. Thierry COUTON.
- Et mandate monsieur le Maire pour faire les démarches auprès des différents services

3 – Questions divers :

Monsieur le maire informe que suite au dernier conseil d'école, l'inspecteur d'académie en la personne de madame Bigot a demandé un rendez-vous avec l'ensemble des maires du RPI. Cette rencontre est programmée pour le vendredi 11 juillet à 10h30.

Monsieur le maire annonce que Mme Isabelle Garnier, technicienne de surface, nous fait part de sa volonté de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 30 novembre 2025.

La séance est levée à 22h45